

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1257 Subvention (19.000 euros) à l'association Comité d'organisation du festival des Puces (93400 Saint-Ouen).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité d'organisation du festival des Puces ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 19.000 euros, dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 18^e, est attribuée à l'association Comité d'organisation du festival des Puces, 80, avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen, pour l'organisation de la 10^e édition du Festival Jazz Musette des Puces en 2014. 2014_02672 N° simpa 21061.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 19.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.